

# PARC LINÉAIRE

## LE P'TIT TRAIN DU NORD

### RÈGLEMENTATION

Pour assurer à tous les usagers du parc linéaire une expérience agréable, la Ville de Mont-Tremblant vous rappelle certains règlements :

- Il est interdit de se promener avec un animal, même si ce dernier est en laisse.



- Les usagers doivent circuler en file lorsqu'ils sont en groupe.

- La vitesse est limitée à 22 km/h.

Une peine minimale de 200 \$ est prévue en cas d'infraction.



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

